DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMPTE RENDU du Conseil Municipal Séance du 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de GUILLOS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mylène DOREAU, Maire

Date de la convocation : 13 septembre 2021

Présents: Mme DOREAU, Mme ERCEAU, Mme FLAN, Mr FAVRE

Mr BAGUR, Mr PINHEIRO, Mme LAURET, Mme LUCQUIAUD.

Procuration: Mr CARNEIRO à Mr FAVRE

Absents: Mr. DARNICHE, Mr CASTAGNET

Secrétaire de séance : Madame Murielle FLAN

Le Quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h15

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal

<u>Délibération 2021 – 15</u> Décision modificative n°1

09 votes pour

<u>Délibération 2021 – 16</u> Création d'un poste en CUI (emploi compétence)

•

Délibération 2021 - 17 **Désignation** d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

09 votes pour

09 votes pour

QUESTION DIVERSES

- Présentation du rapport du SPANC
- Retour sur la réunion publique du PLUI
- Récapitulatif sur les travaux réalisés pendant l'été (Dalle béton, jeux école...).
- Point sur les travaux à faire pour le logement du n°5 route de Landiras et sur les demandes de subventions en cours pouvant nous être attribuées.
- Information sur la nouvelle étape concernant l'adressage : dénomination des rues.

Levée de la séance 21h15

PROCES-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal Séance du 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de GUILLOS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mylène DOREAU, Maire

Date de la convocation: 13 septembre 2021

<u>Présents</u>: Mme DOREAU, Mme ERCEAU, Mme FLAN, Mr FAVRE

Mr BAGUR, Mr PINHEIRO, Mme LAURET, Mme LUCQUIAUD.

Procuration: Mr CARNEIRO à Mr FAVRE

Absents: Mr. DARNICHE, Mr CASTAGNET

Secrétaire de séance : Madame Murielle FLAN

Le Quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h15

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité du Conseil Municipal

Ajout d'une délibération : 2021 - 17

2021 – 15 Décision modificative DM 1

Sur la proposition de Madame le Maire et à la demande de la trésorerie de Cadillac

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2020.

COMPTE DEPENSES

	Chapitre	Article	Opératio	Nature	Montant
			n		
DF	012	64168		Autre emploi d'insertion	+ 7 000.00 €
DF	022	022		Dépenses imprévues (7000 + 15000)	-22 000.00 €
DF	023	023		Virement section d'investissement	+15 000.00 €
DI	23	2313	83	Constructions remaniement toiture	+ 15 000.00€
DI	21	2181	85	logt	-14 000.00 €
DI	21	21312	85	Installations générales	+14 801.84 €
DI	020	020		Bâtiments scolaires (14000 + 801.84)	-801.84 €
				Dépenses imprévues	
	Total	+ 15 000.00 €			

COMPTE RECETTE

	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
RI	021	021		Virement section d'investissement	+ 15 000.00 €
	Total	+ 15 0000.00 €			

09 votes pour

<u>2021 – 16</u> Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (CUI)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 80 % pour la personne recrutée au 1 er septembre 2021.

Le recrutement se fera dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 30 heures par semaine, la durée du contrat est de 1 an et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Madame le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent Polyvalent (garderie périscolaire, service technique, portage de repas cantine)
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 30 heures
- Rémunération : SMIC,

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec la Mission Locale de LANGON et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions décrites ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

09 votes pour

<u>2021 – 17</u> Désignation d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission

Après Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2020 - 08 du 23 mai 2020 portant création de 2 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020 - 09 du 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Madame la Préfète par courrier reçu le 10 septembre 2021,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2e adjoint,

COMMUNE DE GUILLOS – Séance du 17 septembre 2021

Considérant l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider sur proposition du maire qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du 2e adjoint au maire sans scrutin préalable,

Article 3 : Monsieur Jean-Marie BAGUR est désigné en qualité de 2^e adjoint au maire.

09 votes pour

QUESTION DIVERSES

- Présentation du rapport du SPANC
- Retour sur la réunion publique du PLUI
- Récapitulatif sur les travaux réalisés pendant l'été (Dalle béton, jeux école...).
- Point sur les travaux à faire pour le logement du n°5 route de Landiras et sur les demandes de subventions en cours pouvant nous être attribuées.
- Information sur la nouvelle étape concernant l'adressage : dénomination des rues.

Levée de la séance 21h15